

REUNION DU 20 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept, le 20 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 04 avril 2017.

Présents : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MARTIN François, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude et THIOU Sylviane.

Absents : Mme et Ms. BARANGER Fabrice, MAGNERON Sébastien et MASSETEAU Cécile.

Excusée : Mme TROUVE Virginie.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame TROUVE Virginie a donné pouvoir à Madame GUERINEAU Corinne pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 30 mars 2017. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

➤ **Travaux – bâtiments - voirie**

| | |
|-----------|---|
| 201704-01 | Centre socio-éducatif et de loisirs – avancement des travaux et mobilier. |
| 201704-02 | Aménagements de voiries urbaines – rue de Brioux. |
| 201704-03 | Voirie – programme 2016-2017 – parking de La Voûte. |

➤ **Ressources humaines**

| | |
|-----------|--|
| 201704-04 | Mise à disposition de personnel – restaurant scolaire. |
| 201704-05 | Contrat d'accompagnement à l'emploi. |

➤ **Culture**

| | |
|-----------|--|
| 201704-06 | Projet d'animation – La Caravane des Clowns. |
| 201704-07 | Cinéma en plein air. |
| 201704-08 | Organisation du 14 juillet. |

➤ **Domanialité**

| | |
|-----------|--|
| 201704-09 | Acquisition d'une parcelle – zone d'activités. |
|-----------|--|

D201704-01 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS – AVANCEMENT DES TRAVAUX ET MOBILIER

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil de l'avancement des travaux et notamment le commencement de la pose du parquet de la grande salle. Il évoque que la commission de sécurité pour visite de réception préalable à la délivrance de l'arrêté d'autorisation d'ouverture au public est prévue le 16 mai 2017.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Monsieur MARTIN François présente l'avenant n°1 de l'entreprise EEAC relatif à l'alimentation en tarif jaune et autres modifications électriques de la salle de la Voûte pour un montant de 4 697,50 euros H.T..

Il précise en outre qu'un avenant de l'entreprise SEGUIN, titulaire du lot Plomberie, sera prochainement présenté concernant les moins-values liées aux équipements de l'espace restauration.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- décident d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise EEAC relatif à l'alimentation en tarif jaune et autres modifications électriques de la salle de la Voûte pour un montant de 4 697,50 euros H.T.,
- décident de modifier l'AP/CP ci-dessous :

| AUTORISATION DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENT – CSEL | | | | | | |
|---|---------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | TOTAL |
| DEPENSES | Travaux | 0,00 € | 84 703,39 € | 893 248,80 € | 753 835,61 € | 1 731 787,80 € |
| | Maîtrise d'oeuvre | 54 050,44 € | 66 989,13 € | 14 409,60 € | 18 610,38 € | 154 059,55 € |
| | Missions (CT/SPS) | 589,20 € | 2 546,40 € | 14 035,20 € | 4 189,20 € | 21 360,00 € |
| | Divers (Etude de sol) | 0,00 € | 3 072,00 € | 2 254,12 € | 5 402,33 € | 10 728,45 € |
| | TOTAL | 54 639,64 € | 157 310,92 € | 923 947,72 € | 782 037,52 € | 1 917 935,80 € |
| RECETTES | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | TOTAL |
| | Ressources propres (dont FCTVA) | 43 350,04 € | 89 303,42 € | 0,00 € | 590 030,02 € | 722 683,48 € |
| | Emprunt | 0,00 € | 0,00 € | 1 000 000,00 € | 0,00 € | 1 000 000,00 € |
| | Subventions | 11 289,60 € | 68 007,50 € | 4 000,00 € | 192 007,50 € | 275 304,60 € |
| | TOTAL | 54 639,64 € | 157 310,92 € | 1 004 000,00 € | 782 037,52 € | 1 997 988,08 € |

- décident la délibération modificative n°1 suivante :
 - en dépense article 2313 – opération n°0251 : + 5 958,77 euros,
 - en dépense article 2315 – opération n°0267 : + 16 730,81 euros,
 - en dépense article 2315 – opération n°0273 : + 2 310,42 euros.
 - en dépense article 2138 – opération n°0243 : - 25 000 euros

Monsieur le Maire présente le projet de pose d'une clôture côté Nord Ouest de la salle de la Voûte afin de répondre aux conditions légales relatives au fonctionnement des centre de loisirs et précise que cet aménagement permettra en outre, hors périodes de centre, aux personnes louant la grande salle de bénéficier d'un espace de convivialité extérieur pour, par exemple, organiser des vins d'honneur dans cette partie sécurisée du parc.

Madame BONNEAU Christine rappelle que l'autorisation d'ouverture d'un centre de loisirs est conditionnée par la présence d'un espace clos extérieur.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à engager la commande d'une clôture après consultation.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à consulter et retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la commande d'une clôture grise anthracite.

Monsieur le Maire présente par ailleurs le projet de création, en lieu et place des actuels WC extérieurs du Château, d'un bâtiment accueillant :

- un espace de stockage de mobilier (entraînant la suppression du bungalow),
- un WC public aux normes d'accessibilité, ouvert en permanence de type autoroute,
- un WC ouvert pour les seules manifestations,
- un local technique,
- un espace de stockage des poubelles.

Monsieur le Maire présente les offres relatives à la consultation concernant le mobilier de la salle de la Voûte et propose à chaque conseiller de faire part de son avis sur les prototypes de chaises présentés. Il rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé par délibération n°201703-02 du 30 mars 2017, à consulter et retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 80 000 euros T.T.C..

Après avis de chaque conseiller, le Conseil Municipal, par une large majorité, décide :

- de retenir un prototype de chaise et de table pour l'équipement de la grande salle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse relative à l'équipement de la grande salle de la Voûte,
- décident d'affecter ces dépenses à l'opération n°0230 « Acquisition de matériels ».

D201704-02 AMENAGEMENTS DE VOIRIES URBAINES – RUE DE BRIOUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise que les travaux d'enrobé concernant la rue de Brioux et la petite partie de la rue de Niort, s'exécuteront, contrairement à ce qui avait été évoqué dernièrement, les 24-25-26 avril 2017 et précise que ces dates étaient celles initialement prévues et respectent les délais d'exécution du marché fixés à sept semaines.

Monsieur le Maire précise qu'il regrette de constater que les dernières dates communiquées concernant la réalisation de l'enrobé, n'ont pu être tenues par l'entreprise en charge des travaux, et conclut que ce report génère une fermeture de route dérangeante notamment pour les riverains et pour le commerce local.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

D201704-03 VOIRIE – PROGRAMME 2016-2017 – PARKING DE LA VOÛTE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise l'avancement des travaux du parking de la Voûte et évoque que celui-ci pourra être utilisé dès ce week-end dans le cadre de l'organisation du week-end commercial.

Monsieur MARTIN François rappelle que le Conseil Municipal avait, par délibération n°D201702-10 du 23 février 2017, retenu l'offre de SEOLIS concernant l'aménagement de l'éclairage public du parking de la Voûte pour un montant de 27 631,80 euros H.T..

Après discussions et échanges concernant le nombre de luminaires à prévoir sur ce site, Monsieur MARTIN François propose :

- de ramener le nombre de candélabres dans ce parking à 9,
- de prévoir en plus le remplacement des éclairages publics du parc, par des solutions leds identiques au parking et reliés au système de détection,
- d'intégrer le remplacement de quatre lanternes existantes par des solutions en led.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- > d'accepter les différentes prestations présentées et de réactualiser le devis de l'entreprise SEOLIS concernant les travaux d'éclairage public sur ce site pour un montant de 27 302,74 euros H.T..
- > d'accepter le projet d'aménagement d'un éclairage public dans l'aire de camping-car pour un montant de 3 315,86 euros H.T..
- > d'affecter ces dépenses à l'opération n°0273 « Eclairage public »,
- > d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention du SIEDS concernant ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de prévoir d'aménager l'accès au Château de la Voûte côté Est afin de répondre aux règles d'accessibilité.

Madame FERRE Béatrice soulève la question de l'utilisation du chemin sablé reliant l'entrée du parc située la rue de la Croix Naslin jusqu'au Château.

Monsieur le Maire précise que ce chemin continuera d'être emprunté par tout public mais qu'il sera interdit aux véhicules, hors véhicules de service et autorisations spéciales du Maire.

Monsieur MARTIN François présente l'avenant relatif à l'extension des travaux d'aménagement de la rue du Château par l'entreprise COLAS pour un montant de 10 567,50 euros H.T.. Il rappelle l'étendue des travaux initiaux et propose l'extension du chantier sur la totalité de la rue du Château afin de créer une continuité avec la partie qui sera reprise par les services de la C.A.N. ou du SERTAD à l'entrée de cette rue, côté rue de la Croix Naslin.

Monsieur MARTIN François précise en outre que ces travaux viseraient à réaliser des bordures de trottoirs le long de la salle de la Voûte et du Château afin de sécuriser les cheminements et à prévoir un cheminement sablé le long de la rue du Château, côté rue du Pont Picard, afin de prévoir une délimitation pour les piétons.

Monsieur MOINARD Christophe évoque que la circulation dans la rue du Château est très dangereuse et propose qu'elle soit interdite tout le temps des travaux en cours.

Monsieur MARTIN François précise que des panneaux sont implantés afin de régler la circulation dans cette rue.

Madame FERRE Béatrice soulève la question de savoir si la réalisation d'un rond-point sera prévue à l'entrée du parc et du parking rue de la Croix Naslin.

Monsieur le Maire conclut qu'il conviendra de s'assurer de la sécurité des cheminements et de la circulation sur ce secteur et ajoute qu'un rond-point sera aménagé à l'entrée du parc et du parking rue de la Croix Naslin.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter l'avenant relatif à l'extension des travaux d'aménagement de la rue du Château par l'entreprise COLAS pour un montant de 10 567,50 euros H.T..

Monsieur MARTIN François rappelle le projet d'acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle n°AI33. Il précise qu'en échange de cette acquisition, la Commune réalise le nouveau mur de clôture.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ce projet d'acquisition suivant le procès verbal de bornage, de délimitation et de reconnaissance de limites du 04 mars 2016 et autorise Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

D201704-04 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la responsable du service de restauration scolaire a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2017 et rappelle que l'identité du futur responsable est également connue.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de prévoir une mise à disposition de cette personne, actuellement responsable du service de restauration au sein de l'EHPAD du Petit Logis, pour une durée de trois semaines à compter du 12 juin afin de prévoir une période de transition pendant la période scolaire.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, la mise à disposition de Monsieur TOUCHARD Thierry pour une durée de trois semaines à compter du 12 juin au sein du service de restauration scolaire.

D201704-05 CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de prolonger la durée du contrat d'accompagnement dans l'emploi de 1 an, à compter du 21 juin 2017.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- > de prolonger la durée initiale du contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi sur le poste d'agent d'entretien des bâtiments et voiries pour 1 an,
- > que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail (35 heures),
- > d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour cette prolongation.

D201704-06 PROJET D'ANIMATION – LA CARAVANE DES CLOWNS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente les différents projets d'animation de la Caravane des Clowns aux écoles proposés par la Compagnie Matapeste.

Elle évoque qu'un spectacle est d'ores et déjà prévu pour les enfants du centre de loisirs et pris en charge par le syndicat de communes Plaine de Courance. Elle propose qu'un spectacle puisse être proposé dans l'enceinte de l'école pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Après échanges avec la compagnie, Madame BONNEAU Christine propose qu'un spectacle de 45 minutes puisse être organisé après le repas et proposé par 6 artistes pour un montant de 823 euros.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'organiser un spectacle jeune-public dans les écoles, pour 45 minutes pour un montant de 823 euros.

D201704-07 CINEMA EN PLEIN AIR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque, suite au sondage relatif au film projeté lors du cinéma en plein air du 11 août 2017 au Champ de Foire, que le film Médecin de campagne a recueilli le plus de voix.

Le Conseil valide le choix de ce film.

D201704-08 ORGANISATION DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc propose de reconduire le spectacle musical réalisé lors du repas du 14 juillet 2016. Il propose en outre que les animations suivantes puissent être organisées :

- Structure gonflable,
- Pêche à la ligne,
- Pétanque.

Monsieur GONNORD Pascal présente par ailleurs le devis de l'entreprise FILLON PYROTECHNIE concernant le tir du feu d'artifice pour un montant de 2 450 euros T.T.C.. Il précise que l'emplacement du tir sera maintenu mais que les conditions du tir seront quelques peu modifiées compte tenu des règles de sécurité.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le devis de l'entreprise FILLON PYROTECHNIE concernant le tir du feu d'artifice pour un montant de 2 450 euros T.T.C..

D201704-09 ACQUISITION D'UNE PARCELLE – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des voiries de la zone d'activités économiques est classé sous statut de « voirie communale ». A ce titre, il précise qu'une parcelle intégrant à ce jour le domaine privé de la Communauté d'Agglomération du Niortais, est en réalité affectée à la circulation publique et devrait donc intégrer entrer dans le champ des voiries communales.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- > d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AA 58 de 1 035 m²,

- > d'intégrer cette voirie dans le domaine public communal compte tenu de son affectation à l'usage direct du public (circulation publique),
- > de prévoir la mise à disposition de cette parcelle à la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- > d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer tout document afférent.

INFORMATIONS

> CAMPAGNE DE STERILISATION

Monsieur GONNORD Pascal informe les membres du Conseil qu'il a récemment rencontré la responsable de la S.P.A. de Niort.

Il précise que la convention relative à la campagne de stérilisation a été signée à cette occasion, suivant les modalités acceptées par le Conseil Municipal, et que la campagne pourrait débuter en mai 2017.

Monsieur GONNORD Pascal conclut qu'il est en attente de la signature de la convention par le siège de la S.P.A. à Paris.

Le Conseil prend acte de cette information.

> BIBLIOTHEQUE

Monsieur GOURÇON Jean-Marc informe les membres du Conseil que des résidents de l'EHPAD viendront spécialement à la bibliothèque le 25 avril dans le cadre d'une animation organisée par l'EHPAD.

Le Conseil prend acte de cette information.

> ENTRETIEN DES CHEMINS

Monsieur MOINARD Philippe évoque que des chemins sont particulièrement creusés et mériteraient d'être rechargés.

Monsieur le Maire précise que la Commission « voirie » réalisera un tour de l'ensemble des chemins pour établir un état des lieux et proposer un programme de travaux.

Le Conseil prend acte de cette information.